PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France
Unité départementale de Seine-et-Marne

Savigny-le-Temple, le 16 mai 2022

Affaire suivie par : Elise BOUYER
Tél. : 01 64 10 53 53
Courriel : elise.bouyer@developpement-durable.gouv.fr

La cheffe de l'unité départementale
de Seine-et-Marne
à
PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE
Direction de la Coordination des Services de l'État
Bureau des procédures environnementales
A l'attention de Madame Catherine KENZOUA

Objet : ZAC de la Rucherie et Diffuseur du Sycomore
Communes de BUSSY-SAINT-GEORGES, FERRIERES-EN-BRIE et JOSSIGNY

V/Réf. : Transmission du 15/04/2022

N/Réf. : U/221096

P.J. : Plan

Par transmission du 15 avril, vous nous consultez sur le dossier visé en objet. Celui-ci appelle les remarques suivantes de notre part :

Ce dossier de DUP consiste en la création d'un diffuseur dit « du Sycomore » sur l'A4 et de la ZAC de la Rucherie à BUSSY-SAINT-GEORGES.

Le futur projet d'échangeur est situé à proximité immédiate des entrepôts BNF et GALERIES LAFAYETTE situés dans le parc d'activités Gustave Eiffel sur la commune de BUSSY-SAINT-GEORGES.

En 2018, notre service a été approché par la SANEF dans le but de connaître les enjeux vis-à-vis des ICPE situées sur le périmètre d'étude du projet dans l'optique de potentiellement acquérir des parcelles de ces deux sites pour la réalisation de l'échangeur routier.

Dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter de la Société GALERIES LAFAYETTE, le pétitionnaire a été contraint de mettre en place des dispositions constructives supplémentaires afin de faire en sorte que les flux thermiques provoqués par un éventuel incendie de l'entrepôt ne sortent pas des limites de propriété de l'établissement et n'atteignent pas la zone dédiée au futur projet d'échangeur (article 8.1.4.2. de l'arrêté préfectoral 06 DAIDD 1IC 158 du 19/07/2006). Ainsi, une protection thermique en toiture a été installée sur la cellule n° 10 du bâtiment.

Notre service n'a pas connaissance des conclusions des échanges entre la SANEF et les exploitants voisins (GALERIES LAFAYETTE et BNF).

Le dossier ne précise pas si le projet prévoit l'acquisition de terrains situés dans l'emprise actuelle des sociétés GALERIES LAFAYETTE et BNF, au quel cas le projet de diffuseur pourrait être potentiellement impacté par les flux thermiques de ces établissements. De ce fait, la distance réglementaire entre les bâtiments et les limites de propriété, imposée par les arrêtés préfectoraux en vigueur de ces établissements, ne serait plus respectée.

Par ailleurs, d'autres ICPE sont localisées à proximité immédiate du projet :

- Station-service TOTAL - aire de FERRIERES-EN-BRIE - DC
- Station-service TOTAL - aire de BUSSY-SAINT-GEORGES – DC
  qui font toutes deux l'objet d'une surveillance de la qualité des eaux souterraines au droit des sites, imposée par voie d'arrêtés préfectoraux,

- Société SMC PNEUMATIQUE – DC, pour l'activité de travail mécanique des métaux.

Agnès COURET

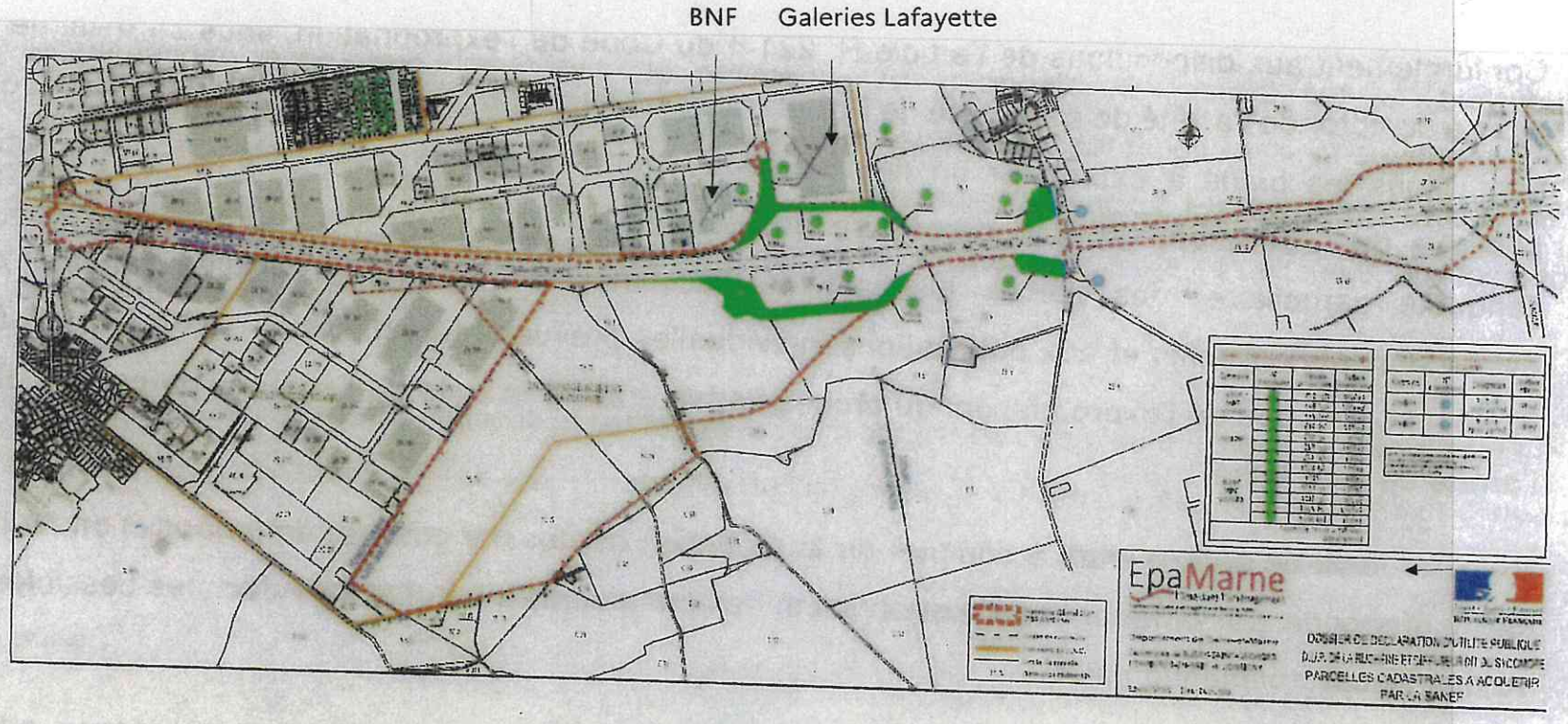
BNF
Galeries Lafayette
EpaMarne